

RAPPORT N° 06/4-19
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
COMPTE DE GESTION 2005

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre - distinct de celui de la Commune. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable, d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2005 s'équilibraient respectivement à :

- . 325 000,00 € pour la Section d'Investissement,
- . 1 562 895,00 € pour la Section de Fonctionnement.

L'exécution du budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, comptable de la Régie, ainsi que la prise en compte des résultats des exercices antérieurs se traduit pour les deux Sections confondues par

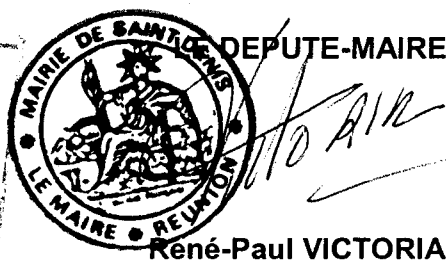
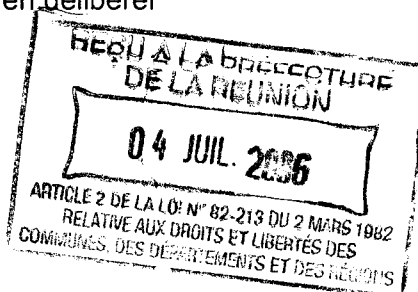
- . un excédent cumulé global de 1 690 863,91 €,

soit :

- . un excédent cumulé de 595 731,73 € en Section d'Investissement,
- . un excédent cumulé de 1 095 132,18 € en Section de Fonctionnement

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif de la Régie, je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2005

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



DELIBERATION N° 06/4-19
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
COMPTE DE GESTION 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-19 du Député-Maire ;

Vu le rapport présenté par le Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Compte de Gestion 2005 du Receveur Municipal pour la Régie Marchés et Droits de Place qui se traduit par

. un excédent cumulé global de 1 690 863,91 € les deux Sections confondues,

soit :

. un excédent cumulé de 595 731,73 € en Section d'Investissement,
. un excédent cumulé de 1 095 132,18 € en Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUN 2006

